

Postulat : Biodiversité : donnons-lui des droits pour la protéger !

Nous l'avons déjà rappelé dans plusieurs postulats¹, la biodiversité est en chute libre. Or celle-ci, bien qu'elle soit difficile à appréhender, fait partie des limites planétaires² et est donc nécessaire au fragile équilibre de notre biosphère. Cette limite est largement dépassée et se trouve dans la zone à risque, tant au niveau mondial, qu'au niveau suisse.

Performance	Limite Planétaire	Unités	Limite	Empreinte actuelle	Confiance	Evolution
Clairement risqué	Changement Climatique	MtCO ₂ eq	4.8	109	élevée	détérioration rapide
	Acidification des Océans	MtCO ₂	5.7	82.8	élevée	détérioration rapide
	Perte de la Biodiversité	sans unités	0.16	0.3	basse	détérioration rapide
	Pertes d'Azote	kt	53.8	108.6	basse	évolution lente
Risqué	Anthropisation de la Couverture du Sol	km ²	21 900	17 600	moyenne	détérioration rapide
Sans données	Pertes de Phosphore	kt	43.6	sans données	basse	évolution lente

Source : www.bafu.admin.ch/utilisation-ressources

Une étude alarmante a montré que ce que nous vivons, soit la sixième extinction de masse **met en cause la continuation même de notre civilisation**³.

Si la crise climatique est à peu près comprise par la majorité de la population, même s'il manque encore la volonté de changer notre système, la perte de biodiversité, gravissime et encore accélérée par la crise climatique, ne l'est pas encore.

Il ne s'agit pas de catastrophisme ou de « pseudoscience » collapsologue comme nous avons pu l'entendre dans notre conseil⁴. Il s'agit au contraire de science et de faits établis. Nous ne sommes pas en train de faire des projections sur l'avenir, nous faisons le constat de faits avérés : depuis les années '70, les populations de vertébrés ont été réduites de 60% et cette destruction ne fait que s'accélérer.

Afin de protéger les écosystèmes qui nous soutiennent et dont nous dépendons totalement pour notre survie, plusieurs préavis ont déjà été adoptés par notre conseil, par exemple :

- Rapport-préavis N° 2016/27 - FIPAV/AGC/TRX/LSP/EJCS - Mise en oeuvre et renforcement de la politique "Nature en ville" - Réponse aux postulats d'Evéquo Séverine et crts et de Picard Bertrand
- Préavis N° 2019/52 - Pour un Parc **naturel** périurbain lausannois
- Rapport-préavis N° 2018/42 - Concept directeur « **Nature en ville** » de la Commune de Lausanne. Réponse aux postulats de Mme Séverine Evéquo et consorts « Pour une mise en oeuvre du réseau écologique lausannois, dès maintenant ! » et « Des grainothèques pour favoriser l'échange et la diversité génétique des plantes cultivées ». Demande de crédit complémentaire au rapport-préavis N° 2016/27 « Mise en oeuvre et renforcement de la politique "Nature en Ville" »

Par ailleurs, le plan climat présenté dans le Rapport-Préavis N° 2020/54 mentionne également des aspects et des actions liés à la biodiversité.

Toutes les espèces de la faune et de la flore doivent être considérées pour les services écosystémiques qu'ils nous fournissent, pour le bien de toute notre communauté tels que : production d'oxygène, épuration des eaux, pollinisation, séquestration de carbone ou l'entretien de la biomasse. **A ce titre, et tout simplement pour nous permettre de vivre dans de bonnes conditions, elles devraient avoir des droits et être défendues avec une détermination sans pareil. Comme si notre survie en dépendait, car c'est le cas.**

¹Postulat Sara Gnoni et consorts « Urgence climatique : il est temps d'agir au rythme exigé par la science » <https://extranet-cc.lausanne.ch/Godoc/tmp/747DEAF20D4772A3D45E445D413CC837.pdf>

² Au sens scientifique, les limites planétaires définissent la marge de manœuvre dont dispose l'humanité pour ne pas engendrer des déséquilibres irréparables. Steffen W, Richardson K, Rockstrom J, et al (2015) Planetary boundaries: Guiding human development on a changing planet. Science (80-). doi: 10.1126/science.1259855

³ <https://www.pnas.org/content/early/2020/05/27/1922686117>, "Vertebrates on the brink as indicators of biological annihilation and the sixth mass extinction », Ceballos et al, Mars 2020, Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America

⁴ https://www.lausanne.ch/dam/jcr:89373bbb-d6d9-4f6e-99b3-4ae9f3e00be2/BCC_23_I_Débats_12.06.2019_Beaud.pdf

Dans l'idée de renforcer les initiatives déjà existantes, mais d'aller plus loin dans la protection de la Vie et de écosystèmes qui nous soutiennent nous souhaitons **demander à la Municipalité d'étudier la possibilité de donner la citoyenneté d'honneur lausannoise à la faune, aux arbres et aux plantes indigènes afin que notre Ville devienne un refuge pionnier pour la faune urbaine et péri-urbaine ou capitale de la biodiversité.**

En plus de donner la citoyenneté pour la faune et la flore, qui peut sembler symbolique mais qui donnerait un statut inédit à notre Ville et ses habitants non humains, nous demandons à la Municipalité d'étudier la possibilité de, entre autres, :

- De devenir Ville Verte de Suisse⁵ ;
- Que dans chaque préavis ou rapport préavis l'impact sur la biodiversité soit mentionné, que cet aspect soit analysé et que des mesures soient mises en place pour la renforcer ;
- De créer un poste de délégué à la biodiversité pour coordonner l'action des différentes dicastères dans la matière (en coordination/complément avec le poste de délégué nature en ville);
- De demander à ce que toutes les parties vertes, y compris les terrains privés, aient un espace d'au moins un tiers laissé en prairie et qui permette la venue d'insectes et autres animaux indispensables au bon fonctionnement de nos écosystèmes ;
- De prévoir comme alternative à la prairie la possibilité d'un autre type de surface de compensation écologique correspondant au sous-réseau écologique dans lequel se trouve la parcelle (la ville a défini dans sa carte du réseau écologique urbain différents « sous-réseaux » (milieux secs, milieux agricoles: adventices et rudérales, milieux agricoles: arbres fruitiers, sites construits, secteurs à vocations multiples) ;
- D'exiger que les espaces publics et terrains appartenant à la ville soient entièrement aménagés pour maintenir, développer et mettre en réseau les habitats de faune et de flore digne de protection et contribuer à la compensation écologique ;
- De mettre en place un programme avec calendrier contraignant pour enlever les principaux blocages de ces réseaux écologiques et créer, à chaque occasion qui se présente (chantier, réfection...) des passages pour la petite faune ;
- De mettre en place des mesures obligatoires en faveur de la biodiversité dans le nouveau RPGA (RPACom) et - si celui tarde à se réaliser - la modification de certaines dispositions du RPGA actuel (végétalisation obligatoire des toits, etc.) ;
- D'inciter les projets immobiliers privés à se faire labeliser, par ex. label biodiversity (<https://www.certivea.fr/offres/label-biodiversity>);
- De définir des zones/ quartiers et des espèces emblématiques/ prioritaires à promouvoir avec des programmes/ aménagements ciblés, en y associant maisons de quartiers, entreprises, écoles et privés, avec buts à atteindre et monitoring des résultats ;
- De créer de zones d'interconnexions au sein de la Ville et de ses alentours devraient être conçues pour connecter les zones des milieux résilients dans lesquels les pollinisateurs puissent s'épanouir, et d'autres animaux vivre, transiter et se reproduire ;
- Que chaque année, un animal local en danger soit mis en avant pour attirer le regard sur la problématique.

Imaginons que chaque rue devienne un corridor biologique et que chaque quartier soit un petit écosystème, qui améliore la qualité de vie de nos citoyennes et citoyens humains et non humains, comme les chauve-souris, les grenouilles, les abeilles et les hérissons !

Toutes ces mesures viennent en soutien au Plan Climat et contribuent également à l'adaptation, indispensable, au réchauffement inéluctable de notre Ville.


Sara Gnoni


Vincent Rossi


Marie-Thérèse Sangra


Ilias Panchard

⁵ <https://www.gruenstadt-schweiz.ch/fr/certification-villeverte-suisse>